



Dépêche 109/02

Installations classées : précaution et rigueur...

Les craintes de la CFDT étaient justifiées : il n'y aura pas de nouvelles créations d'emplois d'inspecteurs des installations classées en 2003. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une diminution de 0,2 % du budget de l'Environnement.

Le précédent gouvernement s'était engagé à doubler leur nombre et donc à créer plus de 500 emplois pour contribuer à limiter les risques industriels et prévenir de nouvelles catastrophes telles que celle de Toulouse. Le plan pluriannuel prévu n'aura donc duré qu'un an, et seul un petit tiers des effectifs annoncés sera recruté en 2002.

Tout au plus la ministre de l'Ecologie et du développement durable a indiqué à ses organisations syndicales qu'elle envisage un nouveau plan de 2004 à 2007 pour recruter 400 nouveaux inspecteurs dont la moitié par redéploiement. Ce qui signifie que les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement se verront amputées de 200 agents pour effectuer les autres missions qui leur sont confiées auxquelles s'ajouteront 19 suppressions de postes annoncées par ailleurs dans le budget 2003.

Pour sa part le Minéfi, qui gère les personnels concernés, devrait communiquer ses orientations en la matière dans les jours prochains à ses fédérations syndicales.

La sécurité des sites industriels, celle de leurs salariés et de leurs riverains sont une préoccupation majeure de la CFDT. La fédération des Finances et affaires économiques interviendra au CTPM du 7 octobre pour dénoncer une politique de rigueur à courte vue, préjudiciable à l'amélioration du niveau de sécurité des entreprises à risque et à la concertation démocratique qu'il est prévu d'instaurer dans les Commissions locales d'information.

Paris le 27 septembre 2002